



Conseil de sécurité

Quarante-neuvième année

3394^e séance

Mercredi 29 juin 1994, à 20 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Al-Khussaiby	(Oman)
<i>Membres :</i>	Argentine	M. Cárdenas
	Brésil	M. Sardenberg
	Chine	M. LI Zhaoxing
	Djibouti	M. Olhaye
	Espagne	M. Yañez-Barnuevo
	États-Unis d'Amérique	Mme Albright
	Fédération de Russie	M. Vorontsov
	France	M. Ladsous
	Nigéria	M. Gambari
	Nouvelle-Zélande	M. van Bohemen
	Pakistan	M. Marker
	République tchèque	M. Rovensky
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir David Hannay
	Rwanda	M. Bizimana

Ordre du jour

La situation dans la République du Yémen

Rapport du Secrétaire général sur la situation au Yémen (S/1994/764)

La séance est ouverte à 20 h 25.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation dans la République du Yémen **Rapport du Secrétaire général sur la situation au Yémen (S/1994/764)**

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : J'informe le Conseil que j'ai reçu du représentant du Yémen une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Aleryani (Yémen) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant commencer l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations antérieures.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur la situation au Yémen, document S/1994/764. Les membres du Conseil sont également saisis du document S/1994/772, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré au cours des consultations antérieures du Conseil.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur les autres documents suivants : S/1994/761 et S/1994/762, lettres datées du 27 juin 1994, adressées au Secrétaire général par le Représentant permanent du Yémen auprès de l'Organisation des Nations Unies, et S/1994/763, lettre datée du 27 juin 1994, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Arabie saoudite auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution (document S/1994/772) dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objections, je vais maintenant mettre le projet de résolution aux voix.

Puisqu'il n'y a pas d'objections, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Argentine, Brésil, Chine, République tchèque, Djibouti, France, Nouvelle-Zélande, Nigéria, Oman, Pakistan, Fédération de Russie, Rwanda, Espagne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution a été adopté à l'unanimité en tant que résolution 931 (1994).

Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. Ladsous (France) : La guerre civile dont les populations du Yémen sont victimes depuis plusieurs semaines crée une situation humanitaire de plus en plus préoccupante et met en danger l'unité de la République du Yémen. La poursuite des combats entraîne des pertes humaines de plus en plus nombreuses et la destruction des infrastructures. La vie quotidienne des habitants d'Aden devient de plus en plus difficile et dangereuse. Une catastrophe humanitaire se profile dans cette ville.

Le Conseil de sécurité, d'ores et déjà, a appelé les parties à cesser les combats et à engager le dialogue politique qui doit permettre le règlement de leur différend. Nous avons demandé au Secrétaire général de s'attacher à établir les faits afin de favoriser l'émergence d'une solution rapide. Ma délégation tient à exprimer son soutien sans réserve aux efforts que lui-même et son Envoyé spécial, M. Lakhdar Brahimi, ont déployés depuis le 1er juin.

L'arrêt immédiat des combats et la mise en place d'un mécanisme de contrôle du cessez-le-feu constituent des priorités impératives, et mon gouvernement a d'ores et déjà eu l'occasion de le dire sans la moindre ambiguïté, tant au Gouvernement du Yémen qu'à ceux qui demandent la sécession. C'est un préalable indispensable à la reprise du dialogue politique.

Mon gouvernement a informé le Secrétaire général ainsi que les autorités du Yémen que la participation de la France au mécanisme de supervision pourrait être envisagée favorablement, à condition que les parties se soient accordées sur ce mécanisme, placé sous l'égide des Nations

Unies, et qu'elles s'engagent au respect durable au cessez-le-feu, sans arrière-pensée.

En adoptant cette nouvelle résolution, le Conseil de sécurité affirme qu'il est résolu à contribuer au règlement pacifique d'un différend qui est en train de provoquer une catastrophe humanitaire et d'ébranler les fondements de la sécurité régionale. Et c'est la raison pour laquelle notre Conseil insiste sur l'arrêt immédiat des opérations militaires, et en particulier les bombardements d'Aden, ainsi que sur l'acheminement des secours dont les populations ont absolument besoin.

Ma délégation souligne que le Conseil de sécurité a tenu à respecter le libre arbitre du Secrétaire général et des parties en demeurant le plus ouvert possible dans la définition du mécanisme de contrôle du cessez-le-feu auquel il est parvenu. Il se borne en effet, sur ce point, à étendre le mandat du Secrétaire général et de son Envoyé spécial et à leur demander de définir, en accord avec les parties, un mécanisme crédible. Ce mécanisme sera de ce fait sous les auspices des Nations Unies. Mais il revient au Secrétaire général de choisir, en accord avec les intéressés, les implications concrètes de ce principe très général.

Il est également demandé au Secrétaire général et à son Envoyé spécial de faciliter la reprise du dialogue politique au Yémen. Ma délégation en effet considère qu'il n'y a pas d'issue militaire à la crise. Il appartient aux Yéménites de définir à nouveau les conditions de leur coexistence. Il existe de nombreuses formules constitutionnelles qui préservent l'union et la poursuite du processus démocratique, tous objectifs auxquels les autorités françaises sont profondément attachées.

Ma délégation souhaite enfin insister sur l'importance des dispositions de cette résolution par lesquelles il est demandé qu'il soit immédiatement mis un terme à la fourniture d'armes et d'autres matériels. Il est crucial que l'ensemble des États s'abstiennent de contribuer à la poursuite des affrontements armés en fournissant des moyens aux combattants, afin de ne pas les encourager dans l'espoir d'une issue militaire et de ne pas prolonger d'autant les souffrances des populations.

La France avait accueilli avec espoir l'unification du Yémen qui résultait d'un référendum et d'élections législatives démocratiques auxquelles elle avait apporté son appui. C'est pourquoi le Gouvernement français avait encouragé le dialogue entre les parties lorsque les premières difficultés étaient apparues et qu'il avait participé à la commission militaire mixte issue des accords d'Amman. C'est en sur-

montant les crises qui la secouent qu'une jeune nation s'affirme. Il appartient donc aux Yéménites, dans l'environnement régional qui est le leur, de définir la formule grâce à laquelle ils pourront reprendre l'oeuvre d'unification qu'ils avaient entreprise pacifiquement voici quatre ans. Les Nations Unies continueront à leur apporter leur appui, mais ils doivent s'abstenir de combattre et ils doivent reprendre le dialogue.

Sir David Hannay (Royaume-Uni) (*interprétation de l'anglais*) : Mon gouvernement est profondément préoccupé de voir que les combats se poursuivent au Yémen. Nous attachons une très grande importance à la stabilité de cette région. Nous regrettons qu'il n'ait pas été possible, jusqu'ici, d'arriver à un accord sur un cessez-le-feu durable, et que tant de cessez-le-feu aient été proclamés pour être ignorés aussitôt. Nous déplorons en particulier la poursuite du bombardement d'Aden.

Le Conseil de sécurité a d'ores et déjà précisé dans d'autres situations quelle était son attitude à l'égard d'armées qui encerclent des centres de population sur lesquels elles dirigent leurs tirs d'artillerie, avec ce que cela entraîne comme conséquences inévitables : pertes et souffrances humaines pour la population civile et dommages pour les infrastructures vitales.

Nous appuyons résolument les efforts du Secrétaire général et de son Envoyé spécial, M. Lakhdar Brahimi, pour résoudre la crise. Les parties doivent absolument coopérer avec eux. Il faut arriver dès que possible à un cessez-le-feu assorti d'un mécanisme efficace de contrôle et de la reprise du dialogue politique. Il est essentiel que les parties renouent le dialogue politique sans aucune condition préalable. Il est clair que ce dialogue constitue la seule façon pour elles de résoudre leurs différends politiques. Aucune des deux parties ne pourra réaliser ses objectifs par la force.

Mon gouvernement pense d'autre part que les Nations Unies doivent prendre d'urgence des mesures pour faire face à la détérioration de la situation humanitaire au Yémen, et plus particulièrement à Aden. Nous espérons que l'adoption de cette résolution par le Conseil de sécurité fera comprendre aux parties que la communauté internationale juge la situation extrêmement sérieuse et qu'elles en tireront les conclusions qui s'imposent. La meilleure solution serait que les parties concernées se mettent immédiatement d'accord sur les trois points cruciaux — un cessez-le-feu, le mécanisme pour le rendre durable et la reprise du dialogue politique — et qu'elles s'emploient ensuite à mettre en oeuvre ces accords sans plus tarder.

Mme Albright (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : La situation au Yémen exige de toutes les parties qu'elles fassent preuve de la plus grande modération. Les États-Unis sont profondément affligés par l'échec de nombreux cessez-le-feu, qui atteste du plus grand mépris pour l'esprit et l'intention de la résolution 924 (1994), adoptée le 1er juin. La mise en oeuvre d'un cessez-le-feu durable est un premier pas essentiel pour résoudre la crise yéménite et faciliter la réconciliation entre le Nord et le Sud.

L'offensive militaire contre Aden se poursuit. Nous réitérons notre appel lancé aux forces du Nord pour qu'elles mettent fin aux attaques contre Aden, et retirent notamment leur artillerie lourde pour les positionner hors de portée d'Aden. Nous sommes alarmés par les rapports faisant état d'une offensive du Nord sur le terrain, de la reprise des bombardements à l'artillerie sur les zones civiles et de lourdes pertes. Nous sommes de même gravement préoccupés par la situation humanitaire au Yémen, et notamment par l'interruption de l'approvisionnement en eau de la ville d'Aden et l'apparition possible d'épidémies. Toutes les parties au conflit devraient faciliter les efforts déployés par les Nations Unies, le Comité international de la Croix-Rouge et les autres organisations pour fournir une assistance humanitaire.

Les solutions engendrées par le chaos et la violence ne sont pas durables. Le peuple yéménite souffre des conséquences du manque de volonté politique de ses dirigeants. Les responsables du conflit doivent s'employer à régler leurs différends par le dialogue politique et la négociation. Les États-Unis regrettent profondément que la crise au Yémen ait sérieusement compromis les progrès louables vers la mise en place d'un gouvernement largement représentatif caractérisé par le pluralisme politique, la garantie des droits civils et des droits de l'homme, et les principes de l'économie libre de marché.

Mon gouvernement tient à rendre hommage à l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Lakhdar Brahimi, et à ses collaborateurs compétents, pour leurs efforts courageux et diligents. Ce n'est pas la première fois que M. Brahimi se distingue par son dévouement à la cause de la paix et de la réconciliation régionales. Mon gouvernement a toute confiance dans sa compétence et ses efforts, et nous encourageons d'autres gouvernements à lui manifester le même appui. Les deux parties ont eu des entretiens ici même avec M. Brahimi, et nous les exhortons à rester à New York pour rencontrer M. Brahimi et pour se rencontrer l'une l'autre jusqu'à ce qu'elles se soient mises d'accord sur un cessez-le-feu et sur un mécanisme de contrôle.

Dans son récent rapport sur la situation au Yémen et sur la mission de M. Brahimi, le Secrétaire général suggère qu'un mécanisme soit mis sur pied pour superviser le cessez-le-feu au Yémen. Les États-Unis appuient l'idée d'un mécanisme mutuellement convenu, qui ferait rapport au Secrétaire général.

Les États-Unis, en tant que principal contributeur à l'Organisation des Nations Unies, sont très sensibles aux limites imposées aux ressources financières, matérielles et humaines des Nations Unies. Je dois souligner que l'ONU fait face à une situation financière difficile à un moment d'efforts croissants de sa part en matière de maintien de la paix à travers le monde. Les nations les plus proches du conflit au Yémen ont le plus grand intérêt à résoudre ce conflit. Nous nous tournons vers ces nations, et vers celles susceptibles d'être intéressées, pour qu'elles fournissent, sur une base volontaire, les ressources nécessaires à la mise en place d'un mécanisme de surveillance d'un cessez-le-feu au Yémen.

Pour terminer, je tiens à réitérer notre reconnaissance et notre appui au rôle que jouent les Nations Unies pour rapprocher les deux parties dans les circonstances les plus difficiles. M. Brahimi peut compter sur notre plus ferme soutien, et nous lui souhaitons plein succès dans sa très délicate mission.

M. Vorontsov (Fédération de Russie) (*interprétation du russe*) : Étant donné que le conflit armé au Yémen n'a malheureusement pas pris fin, selon des informations que nous avons reçues et qui sont maintenant confirmées dans le rapport du Secrétaire général (S/1994/764), la situation dans la ville d'Aden et autour est particulièrement difficile. Ces derniers jours, la ville a été la cible de tirs d'artillerie et de missiles intenses. Comme indiqué dans le rapport, les actions militaires se sont étendues à d'autres régions, qui avaient été épargnées jusqu'au 15 juin.

Plusieurs victimes ont été signalées parmi la population civile. Le blocus militaire d'Aden a rendu l'approvisionnement de la ville en nourriture, en eau et en électricité plus difficile. Cette situation fait que nous nous devons agir rapidement pour que soit appliquée la résolution 924 (1994) du Conseil de sécurité appelant les deux parties à un cessez-le-feu immédiat et à un retour à la table de négociations afin qu'elles puissent aboutir à un règlement pacifique de leurs différends et au rétablissement de la paix et de la stabilité.

À cet égard, nous considérons comme particulièrement important le fait que le Conseil de sécurité a adopté

aujourd'hui une résolution soulignant l'importance qu'il y a d'atteindre ces objectifs. Plus important encore, cette résolution prie le Secrétaire général et son Envoyé spécial, M. Brahimi, de poursuivre leurs efforts en vue de la mise en oeuvre d'un cessez-le-feu durable et de la création éventuelle d'un mécanisme acceptable par les deux parties, de préférence avec la participation de pays de la région, pour assurer le contrôle et encourager le respect du cessez-le-feu, et aider à en prévenir les violations. Il y a aussi un appel pour faire en sorte que ceux qui sont dans le besoin, où qu'ils se trouvent, aient accès aux secours humanitaires et pour faciliter la distribution de ces secours.

La Russie appuie fermement les efforts entrepris par la communauté internationale, en particulier ici au Conseil de sécurité, en vue de normaliser la situation au Yémen, de restaurer un dialogue pacifique et de créer un mécanisme approprié pour assurer le contrôle du cessez-le-feu. J'aimerais faire part au Conseil de sécurité de la tenue aujourd'hui, à Moscou, d'une réunion tripartite entre M. Kozyrev, le Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, M. Mohamed Saleh, le Ministre des affaires étrangères de la République du Yémen, et M. Mohammed, un membre éminent de la direction politique du Yémen du Sud. Cette réunion s'est tenue à l'initiative du Ministre russe et à la demande des deux parties. La question du cessez-le-feu a mobilisé l'attention. Tous les participants sont convenus que le conflit ne pouvait pas être réglé militairement et qu'il était essentiel d'aboutir à un règlement politique sur la base de la résolution 924 (1994) du Conseil de sécurité. Il a été convenu que les contacts se poursuivraient, la Russie assurant un rôle de médiateur et de facilitateur.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je vais à présent faire une déclaration en ma qualité de représentant d'Oman.

Tout d'abord, je voudrais indiquer que mon pays, l'Oman, entretient des relations excellentes avec nos frères du Yémen. L'Oman a salué et béni la déclaration d'unité du 22 mai 1990 entre les deux parties du Yémen, car il s'agissait là du choix et des aspirations du peuple yéménite. Mon pays a toujours considéré cette unité comme un élément important pour la paix, la stabilité, le développement et la prospérité, non seulement pour le peuple frère du Yémen, mais aussi pour l'ensemble de la région. Sur la base de cette entente, l'Oman a déployé, au niveau le plus élevé, des efforts sincères et soutenus afin que cette unité soit un

succès et soit durable. Ainsi, nous avons tenté avec sincérité de réduire les différences entre les parties en vue de répondre aux nobles aspirations du peuple yéménite.

Nous sommes consternés de voir que tous ces efforts et d'autres déployés par d'autres États frères et amis, dont ceux de la Ligue des États arabes, n'aient pas donné les résultats escomptés. L'Oman appuiera toujours tous les efforts qui répondront aux aspirations de stabilité, de développement et de prospérité du peuple yéménite et, à cet égard, nous soutenons une unité basée sur la compréhension mutuelle et acceptée par le peuple des deux parties au Yémen.

Sur la base de ce principe, nous espérons que les deux parties pourront réduire leurs différences par le dialogue et la négociation pacifique, lesquels permettront au peuple yéménite et à ses dirigeants d'aboutir à une solution acceptable servant les intérêts de tout le peuple au Yémen. La situation au Yémen — une guerre dévastatrice qui fait des centaines et même des milliers de victimes parmi les femmes, les enfants et les personnes âgées yéménites et qui détruit l'infrastructure économique du pays — est si tragique que nous éprouvons un sentiment de profonde douleur, surtout quand les Yéménites des deux parties ont besoin de toutes les ressources possibles pour créer une dynamique de développement économique dans leur pays.

L'Oman déplore profondément la poursuite de cette guerre. Elle engendre des conséquences graves et négatives, non seulement au Yémen mais dans toute la région. L'Oman reste convaincu que cette guerre n'aura pas de vainqueurs. Bien au contraire, elle aura un seul perdant : le peuple du Yémen. Fort de cette conviction, mon pays a appelé les deux parties, depuis le commencement de la guerre, à aboutir à un cessez-le-feu immédiat et à reprendre le dialogue politique en vue d'atteindre ces objectifs.

En vue d'épargner la vie de nombreux civils innocents au Yémen et de protéger les ressources de ce pays, l'Oman s'est associé à cinq autres pays frères de la région pour appeler à la convocation d'une réunion du Conseil de sécurité au début de ce mois en vue d'étudier la situation au Yémen. Cette réunion a abouti à l'adoption de la résolution 924 (1994), le 1er juin 1994. Dans cette résolution, le Conseil appelait à un cessez-le-feu immédiat au Yémen et demandait aux parties de retourner à la table de négociations en tant que moyen le plus approprié pour résoudre leurs différends. Nous estimons que la résolution était très équilibrée dans ses demandes et que si elle avait été appliquée par les deux parties, elle aurait pu aider le peuple au

Yémen à réaliser la paix et aurait permis aux parties de régler leurs différends.

Une nouvelle fois, le Conseil de sécurité a convoqué une réunion pour examiner la situation au Yémen. Dans la résolution que le Conseil de sécurité vient d'adopter, nous renouvelons les mêmes appels que ceux contenus dans la résolution 924 (1994) et, vu la dégradation de la situation et l'aggravation du conflit — en particulier les bombardements à l'artillerie sans discrimination d'Aden —, le Conseil exprime sa condamnation et demande aux forces encerclant Aden de se retirer et de positionner leur armement lourd à une distance où il ne constituera pas une menace pour la ville et sa population.

De plus, le Conseil demande au Secrétaire général et à son Envoyé spécial de poursuivre leur médiation entre les parties en vue de mettre en oeuvre un cessez-le-feu durable

et de créer éventuellement un mécanisme qui permettrait le contrôle du cessez-le-feu, encouragerait son respect et aiderait à en prévenir la violation.

De cette tribune internationale, je lance un appel à tous les dirigeants du Yémen pour qu'ils coopèrent avec le Secrétaire général et son Envoyé spécial aux fins de l'application de cette résolution, par le biais de laquelle la paix peut être instaurée dans leur pays.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Il n'y a pas d'autres orateurs. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé le stade actuel de son examen de la question inscrite à l'ordre du jour.

La séance est levée à 20 h 50.